



# Policy Brief

## Incitation fiscale associée à un accord volontaire



Cofinancé par  
l'Union européenne

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité qui accorde l'aide ne peuvent en être tenues responsables.

## Pourquoi est-ce important ?

## Comment fonctionne-t-elle ?

## Qu'est-ce qui la rend efficace ?

## Existe-t-il de bons exemples ?

## Comment évaluer l'impact ?

## Pourquoi est-ce important ?

Les incitations fiscales combinées à des accords volontaires constituent une stratégie essentielle pour faire progresser l'efficacité énergétique dans les industries, et en particulier pour stimuler les améliorations de l'efficacité des systèmes de moteurs, qui représentent plus de 70 % de la consommation d'électricité industrielle. Ces politiques s'attaquent aux principaux obstacles financiers et organisationnels, créant ainsi un cadre favorable à l'adoption par les entreprises de technologies efficaces sur le plan énergétique.

Réduire le coût initial du remplacement des moteurs anciens et inefficaces est essentiel pour les industries, car de nombreuses entreprises - en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) - sont confrontées à des budgets limités et à des priorités concurrentes. Les incitations fiscales allègent ce fardeau financier, rendant les investissements dans des systèmes à haut rendement énergétique plus réalisables. Simultanément, les accords volontaires offrent une alternative collaborative aux réglementations rigides, en encourageant la coopération entre les industries et les autorités publiques, et en s'attaquant aux barrières organisationnelles, telles que la résistance au changement et la faible sensibilisation aux possibilités d'économie d'énergie. Cette flexibilité garantit que les améliorations de l'efficacité énergétique sont adaptées aux besoins et aux capacités des entreprises ou des secteurs individuels, ce qui encourage une participation plus large.

## Comment fonctionne-t-elle?

Les incitations fiscales offrent un allègement financier sous forme de rabais, de déductions ou de réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les investissements dans les technologies à haut rendement énergétique. Ces systèmes peuvent être intégrés dans des accords volontaires (AV), qui impliquent des engagements négociés entre les autorités publiques et les industries. Les accords comprennent :

1. Des incitations financières, en l'occurrence des abattements fiscaux, pour encourager l'adoption de technologies à haut rendement énergétique.
2. Objectifs et délais pour les mesures d'efficacité énergétique, en particulier le remplacement des moteurs électriques.
3. Contrôle et sanctions en cas de non-respect, comme le remboursement de l'aide financière ou la perte d'éligibilité.

Les AV sont particulièrement efficaces dans les secteurs à forte consommation d'énergie, et la flexibilité de ces accords permet d'élaborer des solutions sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de l'industrie.

## Qu'est-ce qui la rend efficace ?

La combinaison d'incitations fiscales et d'accords volontaires peut s'avérer très efficace pour les raisons suivantes :

- **Motivation économique** : Des incitations financières importantes, telles que des remises ou des crédits d'impôt, encouragent les industries à investir dans des systèmes de motorisation nouveaux et efficaces.
- **Cibles personnalisables** : La flexibilité des AV permet de répondre aux besoins spécifiques d'un secteur ou d'une entreprise.
- **Suivi et conformité** : Un suivi rigoureux permet de s'assurer que les participants respectent leurs engagements, ce qui renforce la crédibilité et l'impact.
- **Engagement des parties prenantes** : La collaboration permet d'instaurer la confiance et de garantir l'harmonisation des objectifs publics et privés.
- **Mesures complémentaires** : L'intégration des audits énergétiques, des campagnes d'information et de l'assistance technique maximise l'efficacité du programme.

## Existe-t-il de bons exemples ?

- **Energy Investment Allowance (EIA) - Pays-Bas** : Ce programme permet aux entreprises de bénéficier de déductions fiscales substantielles pour les investissements dans les technologies d'économie d'énergie énumérées dans la "liste énergétique" mise à jour chaque année. Les technologies éligibles comprennent les systèmes de moteurs avancés tels que les moteurs IE4 et IE5, avec 45,5 % des coûts d'investissement déductibles des bénéfices imposables. L'EIA est très rentable et permet d'obtenir des subventions moyennes de 21 à 46 euros par tonne d'émissions de CO2 évitées. Il est devenu un outil essentiel pour encourager l'efficacité énergétique dans les secteurs industriels.
- **Accords volontaires - Flandre, Belgique** : En Flandre, les industries à forte consommation d'énergie concluent des accords volontaires avec les autorités, s'engageant à réaliser des audits énergétiques réguliers et à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique rentables. Ces accords récompensent les participants par des avantages significatifs, notamment des exonérations fiscales et des processus de déclaration simplifiés, réduisant ainsi la charge administrative. Le programme couvre plus de 90 % de la consommation d'énergie industrielle dans la région, ce qui prouve qu'il est largement adopté et qu'il a un impact sur la promotion de l'efficacité énergétique.
- **Programme PFE - Suède** : Le programme PFE de la Suède a ciblé les industries à forte consommation d'énergie, offrant des réductions des taxes sur l'électricité (0,5 EUR/MWh) en échange d'engagements à améliorer l'efficacité énergétique. Le programme a permis de réduire de 10 % la consommation d'électricité des entreprises participantes, 25 % de ces économies étant attribuées aux systèmes à moteur. L'adoption de systèmes de gestion de l'énergie et d'améliorations systématiques de l'efficacité, en intégrant les pratiques

d'économie d'énergie dans les opérations quotidiennes, a été l'un des principaux objectifs du PFE.

## Comment évaluer l'impact ?

EU-MORE a mis au point un outil autonome permettant de réaliser une évaluation quantifiée des mesures politiques passées, existantes et envisagées pour le remplacement des moteurs et l'optimisation des systèmes de motorisation. L'outil a été baptisé "EU-MORE Motor Model" (**EU-M<sup>3</sup>**), et son principal objectif est la projection, le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Avec **EU-M<sup>3</sup>**, l'impact des politiques de remplacement des moteurs peut être calculé au niveau du parc de moteurs de l'UE ou d'un pays individuel, ce qui offre des informations précieuses aux décideurs industriels et politiques. Il prend également en compte l'impact au niveau économique, environnemental et en termes de matériaux des mesures étudiées. Sur la base d'un budget de projet donné, il peut calculer, par exemple, le nombre de moteurs remplacés, les économies d'énergie, l'impact sur l'environnement et la demande supplémentaire de matériaux.

Pour évaluer les effets d'un programme de subvention dans **EU-M<sup>3</sup>**, les utilisateurs doivent fournir des informations spécifiques. Il s'agit notamment de la portée géographique (au niveau de l'UE ou des États membres), de la classe de puissance du moteur, du budget du programme, du taux de financement par moteur, de la durée du programme, de la réduction de la durée de vie des moteurs à remplacer et des classes d'efficacité affectées (concernant à la fois les moteurs remplacés et leurs remplaçants). Pour définir le taux de financement d'une remise fiscale, il faut le calculer sur la base des paramètres financiers disponibles du programme. Cela peut impliquer de faire des hypothèses sur des variables telles que le pourcentage des coûts d'investissement qui peuvent être déduits, le taux d'imposition des sociétés et la part du budget allouée à des composants spécifiques. Lors de la définition des paramètres et de l'exécution d'un premier calcul, des informations sont fournies sur le temps de retour du remplacement de chaque moteur. Les incitations fiscales combinées à des accords volontaires soutiennent généralement des projets dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 3-4 ans.

Dans l'analyse d'impact politique du projet EU-MORE, un système de dégrèvement fiscal est examiné en prenant pour exemple la prime à l'investissement néerlandaise. Malgré la nécessité de formuler plusieurs hypothèses en raison des limites des données, les résultats confirment le potentiel d'économies substantielles. En même temps, ils soulignent les complexités et les incertitudes inhérentes à la projection et à l'évaluation de l'impact de telles mesures.

**EU-M<sup>3</sup>**, programmé dans Microsoft Excel pour une plus grande accessibilité, peut être téléchargé à partir du [site web EU-MORE](#). Des informations supplémentaires sur les fonctionnalités du modèle sont disponibles dans la section **D4.3 Analyse d'impact des politiques**. Des présentations interactives et des vidéos tutorielles sur l'utilisation de l'outil font partie des **D4.5 Policy Support Documents**, également disponibles sur le site web.

# EU-MORE



## Projet EU-MORE

EU-MORE est un acronyme pour EUROpean MOtor RENovation initiative. Ce projet LIFE vise à accélérer le remplacement des moteurs électriques anciens et inefficaces dans l'industrie et le secteur des services. Les moteurs électriques ont tendance à rester en service pendant 30 à 40 ans, ce qui est beaucoup plus long qu'on ne le pense généralement. Une action rapide permettrait d'améliorer ce taux de remplacement. Dans l'UE, le remplacement plus rapide des vieux moteurs permettrait de réaliser des économies d'énergie supplémentaires, qui viendraient s'ajouter au potentiel d'économies offert par les réglementations existantes, avec tous les avantages qui en découlent.

Site web du projet :  
<https://eu-more.eu/>

## Partenaires du projet



Cofinancé par  
l'Union européenne

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité qui accorde l'aide ne peuvent en être tenues responsables.